

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01529

Numéro SIREN : 337 643 795

Nom ou dénomination : CYBERGUN

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 31896

CYBERGUN
Société anonyme au capital de 15.282.313,51
Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 Suresnes
337 643 795 RCS NANTERRE
(la « Société »)

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 24 JANVIER 2020

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt,
Le 24 janvier,
A 19 heures,

Les administrateurs de la Société se sont réunis par téléphone.

Sont présents :

- Monsieur Hugo Brugière, président du conseil d'administration et directeur général,
- Monsieur Dimitri Romanyszyn, administrateur
- Monsieur Laurent Pfeiffer, administrateur
- Madame Brigitte Mancel, administratrice

La moitié au moins des administrateurs étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Sont également présents :

- Monsieur Baudouin Hallo, directeur général délégué,
- Monsieur Alexandre Courtoux, directeur financier,
- Monsieur Mathias Rey, directeur juridique,

La séance est présidée par Monsieur Hugo Brugière en sa qualité de Président du conseil d'administration (le « **Président** »). Monsieur Mathias Rey occupe les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le conseil d'administration auquel les pouvoirs ont été délégués par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 11 octobre 2019 a été convoqué dans le cadre de la procédure de sauvegarde financière accélérée (la « **SFA** ») dont bénéficie actuellement la Société. Aussi et conformément à l'article L.626-3 du Code de commerce, le conseil a été convoqué afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- réduction de capital social par voie de diminution de la valeur nominale,

(...)

* * * *

(...)



I. Réduction de capital social par voie de diminution de la valeur nominale

Le Président rappelle qu'aux termes de la quatorzième résolution, l'assemblée générale mixte de la Société qui s'est tenue le 11 octobre 2019 a autorisé le conseil d'administration à procéder à une ou plusieurs réductions de capital motivées par les pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions jusqu'à 0,0001 euro.

Puis le Président expose que compte tenu des pénalités dues à ABO dans le cadre de la conversion de ses OCEANE, la Société anticipe des pertes pour l'exercice en cours ;

Afin d'éviter de nouvelles pénalités de conversion, le Président estime qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle réduction de capital afin de diminuer la valeur nominale des actions à 0,001 euro.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **décide à l'unanimité** de réduire le capital social d'un montant de 13.754.082,16 euros pour le porter de son montant actuel, 15.282.313,51 euros à 1.528.231,35 euros par réduction de la valeur nominale des actions de 0,01 euro à 0,001 euro. Cette réduction de capital est affectée en totalité sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes anticipées de l'exercice en cours, étant précisé que dans le cas où les pertes futures seraient inférieures au montant du compte de réserves indisponibles, le solde de ce compte ne sera pas distribuable et ne pourra qu'être incorporé au capital.

Corrélativement, le conseil d'administration décide de modifier l'article 6 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

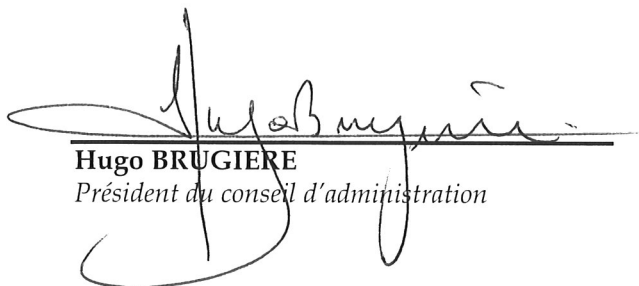
« Le capital social est fixé à la somme de 1.528.231,35 euros et représenté par 1.528.231.351 actions d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune, entièrement libérées. »

(...)

* * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.


Hugo BRUGIERE
Président du conseil d'administration